




 Direction
 Départementale
 des Territoires
 PRÉFET DE L'ISÈRE

**INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES
 DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES MAJEURS
 COMMUNE DE SAINT JEAN D'HERANS**
 Avertissement : seuls les plans de zonage papier des
 documents approuvés ont une valeur réglementaire
 Carte réalisée en application de l'article R.111.3 du code de l'Urbanisme

- DEPARTEMENT de L'ISERE -
 Direction Départementale de l'Agriculture - Service R.T.M.
 42, Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 09.41.09
 Direction Départementale de l'Équipement - G.E.P./R.S.
 9, Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tel: 47.74.18

RISQUES NATURELS
 commune de **ST JEAN D'HERANS** pour être annexé
 au Plan de Prévention des Risques Naturels
 de la Commune de Saint-Jean-d'Hérans
 Le Chef de Bureau 2011

Direction
 pour être annexé
 le 19/07/2012
 de l'Isère, tel par délégation
 La Secrétaire Générale,
 N°INSEE 403

Code du
 règlement

INONDATIONS	
1	AB bleu Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée
12	bleu Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions
2	bleu Zone marécageuse - Construction autorisée sous conditions
CRUES TORRENTIELLES	
3	XXX violet Zone de débordement des torrents - Construction interdite (sauf conditions particulières)
4	XXX violet Zone d'instabilité du lit - Construction interdite
GLISSEMENTS de TERRAINS	
51	orange Glissements importants - Construction interdite
52	orange Glissements de faible ampleur - Construction autorisée sous conditions
AVALANCHES-ÉBOULEMENTS	
61	rouge Zone dangereuse - Construction interdite
62	rouge Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions
EFFONDREMENTS	
7	bleu Zone d'effondrements - Construction réglementée

NOTA : Construction réglementées interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.
 Géologue : Liliane BESSON
 Dessinateur : Paul SAINT-SULPICE

Établi	19 07 1982	ECHELLE 1 / 10000
Modifié	1983	
Approuvé	1983	